

« Mil et Monelle Partagent leur foi en Christ »

Conditions Générales de mise en œuvre d'un temps de louange avec Mil & Monelle

Durée : environ 1h30

Public : adulte sauf spécification convenue d'avance

Vous souhaitez accueillir un temps de louange mené par Mil Marie Mougnot et sa femme Monelle, chanteurs chrétiens.

Voici les conditions dans lesquelles peut s'effectuer cet événement.

Conditions techniques :

Prévoir un espace au sec et bien délimité d'une surface au sol de 3 m X 6 m.

En extérieur, prévoir une petite estrade de 3 m X 6 m d'environ 10 cm de hauteur.

Si le concert a lieu en extérieur, prévoir un barnum de cette surface pour couvrir la sonorisation et les instruments, opérationnel dès leur arrivée.

Prévoir un emplacement de parking réservé pour leur camion à proximité immédiate.

Prévoir deux manutentionnaires robustes pour les aider à décharger et à recharger après le concert, étant entendu que le rechargement ne s'effectue qu'après un temps mort de 45 minutes une fois le dernier spectateur parti, destiné à remballer proprement la câblerie.

La responsabilité de Mil et Monelle ne saura être engagée en cas d'accident ou de décès des personnes aidant à la manutention du matériel lourd. L'accueillant prévoira l'assurance *ad hoc*.

Mil et Monelle viennent avec leur propre sonorisation.

Son installation nécessite 3h30 devant un espace vide.

Prévoir une prise de courant de 220 volts et 10 ampères minimum, à la terre, opérationnelles dès l'arrivée et jusqu'au départ.

Enfin, prévoir une table pour la vente des CD et des toilettes opérationnelle à proximité du site où aura lieu ce temps de louange.

Prévoir l'ouverture des lieux dès leur arrivée pour installation immédiate.

Conditions d'hébergement et de restauration

Mil et Monelle n'ont pas d'exigence particulière.

Il suffit d'une chambre au calme avec lit double et salle de bain et toilettes à proximité immédiate.

Ils peuvent prendre leurs petits déjeuners et repas soit au restaurant soit chez l'habitant.

Prévoir toutefois des repas chauds, même en été.

Prévoir également un parking sûr pour leur camion.

Conditions de défraiement et de publicité

Aussi incroyable que cela puisse paraître, malgré les ordres de Jean Paul II concernant la Nouvelle Evangélisation, repris depuis par ses successeurs, l'apostolat de Mil et Monelle n'est soutenu financièrement par aucun évêché.

Dans ce contexte, ils doivent faire face eux-mêmes aux frais liés à leur apostolat, savoir : frais de sonorisation, de véhicules, d'enregistrement et fabrication de CD, d'achat d'instruments de musique pour un budget variant annuellement entre 15 et 20.000 €. C'est pourquoi il est demandé à la paroisse qui accueille un minimum garanti de 295 € de défraiement (dons supérieurs acceptés) car le Seigneur ne demande pas à ses enfants de s'endetter pour Le louer.

A la signature de la lettre accord entérinant la date de venue de Mil et Monelle, il sera demandé un chèque de caution de 295 € à l'ordre de M. MOUGENOT, lequel ne sera encaissé que 48h avant la date prévue.

A noter qu'en cas d'annulation postérieure à la date de signature de ladite lettre-accord, le chèque de caution sera encaissé au titre de la perte d'opportunité subie.

Mil et Monelle peuvent envoyer des affiches à l'accueillant au prix de 2 € l'affiche.

Prévoir 6 € de frais de port jusqu'à 100 affiches et 23 € au-delà de 100 affiches et ce jusqu'à 300 exemplaires (format 40 X 60).

Les frais liés aux affiches et à leur envoi sont à avancer par chèque séparé à l'ordre de M. MOUGENOT, dès la signature de la lettre-accord.

Contact :

Mil Marie Mougénot & Monelle

0687922934

milmougénot@hotmail.com